

3CA
Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège social : 7 rue du Général Bouvart, 28630 CORANCEZ
977 750 009 RCS CHARTRES

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 11 DECEMBRE 2025

Le 11 décembre 2025,

Les associés de la Société 3CA se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, au siège social, sur convocation faite par la Présidente.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Le présent acte est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Maxime CHARBEAU, Président de la société COLMAX, elle-même Présidente de la société 3CA, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Maud ANTONA, représentant la société MFEG, est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 5 000 actions sur les 5 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, la totalité des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

... / ...

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1/ De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

... / ...

- Nomination d'une Directrice Générale en remplacement de la Directrice Générale Démissionnaire,

2/ De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Suppression des articles 39 à 41 des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

... / ...

1/ De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

... / ...

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de la société MFEG de son mandat de Directrice Générale à compter de ce jour, nomme en qualité de nouvelle Directrice Générale, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

La société **NC Capital**

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros

Siège social : 18 rue de la Pierre Levée - 75011 PARIS

994 422 251 RCS PARIS

Conformément aux dispositions des statuts, la société NC Capital disposera des mêmes pouvoirs de direction que la Présidente.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

2/ De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, décide de supprimer purement et simplement des statuts les articles suivants :

L'ARTICLE 39 - NOMINATION DES DIRIGEANTS : est supprimé

L'ARTICLE 40 - FORMALITÉS DE PUBLICITÉ - POUVOIRS – FRAIS : est supprimé

ARTICLE 41 - SIGNATURE ELECTRONIQUE – DOCUSIGN : est supprimé

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

**Pour extrait certifié conforme
Pour la Présidente
M. Maxime CHARBEAU**

DocuSigned by:

6589E7943CF34A9...